



**Assemblée départementale
Débat d'orientation budgétaire 2026
Réunion du 14 novembre 2025**

PROCES-VERBAL

Vendredi 14 novembre

Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 14 novembre 2025 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de M. Hervé Monnet, Directeur général des services du Département.

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Gérard Dezempte donne pouvoir à Mme Annick Merle
Mme Céline Dolgopyatoff Burlet donne pouvoir à M. Roger Marcel
Mme Annick Guichard donne pouvoir à M. Christophe Suszylo
Mme Martine Kohly donne pouvoir à M. Philippe Baudain
M. Fabien Mulyk donne pouvoir à Mme Frédérique Puissat
M. André Vallini donne pouvoir à Mme Amélie Girerd
Mme Joëlle Hours donne pouvoir à M. Franck Benhamou pour la délibération n°2025 DOB 2026
F 40 6

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

En ouverture de séance, le Président rend hommage à Madame Christine Crifo et Monsieur Jean-Yves Poirier, disparus récemment. Il adresse à leurs proches les condoléances ainsi que le soutien de l'assemblée départementale.

Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Le Président propose de désigner M. Julien Polat comme secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2025.
Le Président fait procéder au vote à main levée sur le procès-verbal.
Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 F 34 1

Rapporteur : M. Julien Polat

Débat d'orientation budgétaire 2026

Présentation du rapport par M. Polat.

Interventions :

Mme Germain rappelle que les besoins de la population augmentent et affirme que cette situation met en danger l'ensemble du réseau de l'économie sociale et solidaire ainsi que la continuité des services publics. Elle met en cause les choix politiques nationaux et locaux ainsi que le modèle de financement qui ne permet pas aux collectivités départementales de disposer de recettes solides, pour assumer leurs devoirs envers les plus fragiles et pour préserver les ressources naturelles. Elle préconise davantage de justice fiscale afin de préserver le modèle social. Elle appelle la Majorité à s'engager davantage et à soutenir les acteurs de la solidarité qui rencontrent des difficultés.

Elle note la situation extrêmement difficile des Départements, une croissance des dépenses supérieure à celle des recettes depuis plusieurs années et rappelle la demande qui a été faite d'utiliser le fonds de réserve destiné au Dilico si le Département n'est pas soumis à ce prélèvement en 2026. Elle regrette les choix opérés par la Majorité notamment celui de réduire le recours à l'emprunt, sans pour autant épargner les partenaires associatifs.

Le groupe UGES souhaite, quant à lui, préserver la protection sociale, protéger les Isérois, conformément aux missions du Département, ce qui nécessite de faire des choix essentiels et courageux.

M. Barbier rappelle que le Département de l'Isère consacre 1 milliard d'euros par an aux solidarités et que 281 millions d'euros sont versés aux associations. Il réfute donc l'affirmation selon laquelle le pronostic vital des associations, de l'action sociale et de la solidarité soit engagé et estime au regard de ces chiffres qu'il convient de relativiser la baisse de certaines subventions et de faire preuve de responsabilité. Ces baisses s'expliquent aussi par la demande faite aux associations d'une meilleure gestion. Il rappelle par ailleurs que les subventions du Département ne sont pas des rentes. Il évoque, au niveau national, le coût que va représenter la suspension pour 3 mois de la réforme des retraites.

M. Cucarollo note, à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire pour 2026, un recentrage du budget départemental vers l'action sociale. Cette orientation est indispensable face à la crise sociale qui s'aggrave. Il revient sur le fonds de réserve de 28 millions d'euros voté lors du budget 2025 et regrette qu'il n'ait pas été utilisé pour aider les partenaires associatifs. Il note une nouvelle baisse du soutien départemental aux acteurs associatifs et une asphyxie financière progressive qui met en péril l'action sociale du Département.

Il aurait souhaité que la Majorité profite des conditions plus favorables pour soutenir les partenaires du Département dans leurs missions de service public. Il propose que le Département s'engage à utiliser ce fonds de réserve en cas de non-mobilisation dans le cadre du Dilico pour soutenir ceux qui ont le plus besoin. Il énonce les priorités et les compétences obligatoires auxquelles devrait se consacrer le Département. Il considère certaines dépenses

inutiles et d'autres à réévaluer. Face à la crise sociale et environnementale, il souhaite que le Département soutienne davantage les associations, investisse plus dans la transition écologique et s'engage aux côtés d'autres Collectivités pour défendre leurs moyens d'action. Le groupe IES estime que ce DOB 2026 constitue une première étape mais reste insuffisant au regard des urgences sociales et écologiques.

M. Billouet revient sur la baisse de 1,4 million d'euros des subventions attribuées aux associations et estime que la situation du Département permet de restituer ce montant à ces dernières. Une attention particulière sera portée lors du débat budgétaire aux subventions accordées aux associations et aux acteurs privés.

M. Barbier rappelle l'évolution de l'aide aux associations entre 2018 et 2024 dont le montant total a augmenté de 17 %. Il évoque par ailleurs les LAEP et la prévention spécialisée, compétence qui a été transférée du Département vers la Métropole en 2017 et pour laquelle le Département verse à ce titre 4,2 millions à la Métropole qui y consacre un budget total de 4,5 millions. Concernant la prévention primaire et les LAEP, il rappelle le choix du Département de développer en interne des MOIP pour lesquels 50 postes ont été créés.

M. Polat considère que les propos de Mme Germain relatifs à la justice fiscale relèvent de la politique nationale. Il rappelle par ailleurs qu'au terme de la décision modificative 2025, le Département a prévu d'emprunter 148 millions en 2025. Par conséquent, affirmer que la situation financière du Département serait excédentaire est une hérésie. Pour faire face aux difficultés il préconise d'innover, d'optimiser les postes de dépenses et réaffirme le choix de la Majorité de gérer l'argent de la Collectivité de manière responsable.

Mme Questiaux dénonce le fait qu'en France les salaires n'évoluent pas à la hauteur de l'inflation ; de ce fait, la justice sociale repose sur le système de redistribution. Le groupe IES est d'accord pour être prudent et voter un fonds de réserve pour 2026 mais souhaiterait un engagement collectif pour desserrer l'étreinte sur les partenaires du Département et financer les missions de prévention.

M. Barbier considère que c'est la mise en œuvre des 35 heures en France, au niveau national, qui a freiné les salaires. Concernant les associations d'aide à domicile, il rappelle que le Département leur verse 30 à 32 €/h. Le Département a demandé aux associations de leur communiquer le montant de leur fonds de réserve. Celui de l'AFIPH s'élève à 40 millions d'euros, celui de l'ADMR est de 4 à 6 millions. Ces associations doivent s'interroger sur leur gestion.

Mme Questiaux note que le rapport de l'audit du Département n'a pas révélé d'enrichissement. Ces fonds de réserves sont constitués avec des capitaux propres. Il s'agit de fonds de trésorerie pour leurs investissements.

M. Barbier s'interroge sur les capitaux propres de l'AFIPH qui représentent 40 millions sur 110 millions et sur les montants qui seront investis sur certains projets. Il affirme que chaque euro versé par le Département doit être consacré aux personnes âgées, aux personnes handicapées et non alimenter un fonds de réserve. Il rappelle que dans le contexte actuel, le Département ne pourra sans cesse abonder.

Mme Puissat précise que si l'Isère n'a été trop impactée au niveau des transactions immobilières, c'est parce qu'elle a su rester attractive grâce aux politiques menées par le Département. Elle ajoute qu'un bon budget est un budget sincère, qui maintient une trajectoire stable dans un contexte difficile.

M. Barbier ajoute que le fonds de roulement du Département est de 80 millions d'euros pour un budget global de 1,7 milliard.

Le Conseil départemental prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 F 32 2

Rapporteur : M. Christophe Charles

Rapport sur la situation départementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Présentation du rapport par M. Charles.

Interventions :

M. Tchétché indique que ce rapport est un outil précieux d'évaluation et de progression et constate avec satisfaction les progrès effectués au niveau de la collectivité. Il estime cependant que ce plan devrait être appliqué sur l'ensemble du département et relève quatre priorités : l'accès au logement, à l'emploi, aux soins et les conditions de vie des enfants. Il note les difficultés des femmes et des familles monoparentales vivant dans les quartiers prioritaires de l'Isère, davantage touchées par la précarité et déplore l'absence d'acteurs économiques dans ces quartiers. Il suggère la création d'une mission d'information et d'évaluation pour mieux cerner ces questions. Il estime que la politique de la ville est une composante clé de l'action sociale, un levier pour l'égalité femme/homme, et qu'elle présente de nombreux avantages par rapport à d'autres politiques publiques plus lourdes à mobiliser. Il propose également d'introduire la parité au sein des marchés publics.

M. Barbier rappelle que la politique de la ville n'est pas une compétence du Département. Il ajoute concernant le rapport, que le Département a obtenu la note de 93 /100, celle de la Métropole est de 83/100.

M. Charles précise que le Département siège dans les différentes instances et dans les comités techniques. Les travailleurs sociaux de la collectivité sont présents et les schémas d'accueil inconditionnel et d'accès aux droits sont adaptés à chacun des 13 territoires.

Mme Gérin met en avant le travail des agents de la collectivité sur les problématiques hommes/femmes, dans l'ensemble des territoires, prioritaires mais aussi ruraux. Elle s'interroge sur la pertinence d'introduire la parité au niveau des marchés publics et sur la décision à prendre en cas de réponse exclusivement féminine à un appel d'offre.

Mme Martin-Grand évoque les difficultés rencontrées par les femmes en milieu rural et précise que le Département a toujours mis l'accent sur l'insertion des femmes dans le cadre du PDIE. Elle précise qu'avant 2015, il existait une politique de la ville, environ 100 000 euros étaient consacrés à ces questions. Le Département a choisi d'arrêter cette politique pour travailler davantage sur le droit commun. Elle rappelle le soutien apporté au contrat de ville des Villeneuves auprès de l'ANRU et l'engagement du Département notamment dans la reconstruction du lycée Lucie Aubrac au cœur de la Villeneuve.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 F 32 3

Rapporteur : M. Julien Polat

Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation pour ester en justice devant toutes juridictions

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 F 32 4

Rapporteur : M. Julien Polat

Rapport d'activités portant sur la mission de médiation 2024

Présentation du rapport par M. Polat

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 F 34 5

Rapporteur : M. Julien Polat

Apport en compte courant d'associé à la Société d'économie mixte Territoires 38

M. Barbier désigne M. Polat pour diriger la séance pendant l'examen de ce rapport.

Mmes Chardon, Gérin, Martin-Grand, Merle et MM. Barbier, Duranton, Madinier, Queiros, représentants du Département au sein de la SEM Territoires 38, quittent l'hémicycle.

Présentation du rapport par M. Polat

Pas d'intervention.

M. Julien Polat fait procéder au vote :

Ne prennent pas part au vote (8) : M. Jean-Pierre Barbier, Mme Sophie Chardon, M. Robert Duranton, Mme Anne Gérin, M. Cyrille Madinier, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. David Queiros,

Pour (50) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Retour dans l'hémicycle de Mmes Chardon, Gérin, Martin-Grand, Merle et de MM. Barbier, Duranton, Madinier, Queiros.

M. Barbier reprend la présidence de la séance.

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 F 40 6

Rapporteur : Mme Annick Merle

Charte de l'usage de l'intelligence artificielle générative à destination des agents et élus du Département de l'Isère

Présentation du rapport par Mme Merle qui fait un bref rappel concernant l'historique et la naissance de ce projet en 2024. Elle remercie les agents qui ont participé au projet, la DINSI et la DPM.

Interventions :

M. Barbier remercie les services informatiques et précise que l'Isère est le seul Département à avoir créé son IA. Il rappelle la nécessité de se prémunir contre les risques et de l'encadrer.

Mme Romera relève que l'IA ne doit pas remplacer les agents ni l'humain et que son utilisation a des impacts au niveau environnemental, social et de santé. Elle constate que l'utilisation de l'IA générative consiste à confier à des systèmes des tâches qui auraient mobilisé nos capacités intellectuelles et nécessite en parallèle de croiser les informations, de prendre du recul et de vérifier les sources, avec le risque que cela ne soit plus fait dans le temps. Elle note certains avantages de l'IA mais pointe aussi le risque d'une accélération de la fracture numérique, les impacts sur la santé mentale et la nécessité de prendre des précautions.

M. Barbier précise que le Département est bien conscient des dangers de l'IA et que tous les risques évoqués ont été pris en compte dans la charte. Face à une société qui va vers plus de facilité, moins d'exigence et de travail, l'IA peut apporter une solution. Le rôle du Département est de donner l'alerte avec cette charte qui répond point par point à ces préoccupations.

M. Badouard salue la présentation et l'élaboration participative de cette charte et partage les 5 principes qu'elle énonce. Il estime que l'IA doit rester un outil permettant d'améliorer la qualité du service public et de faciliter le travail des agents mais ne pas occulter d'autres chantiers essentiels comme la sécurité des systèmes d'information face aux cyberattaques et l'interopérabilité des systèmes entre les administrations pour simplifier les démarches des usagers et renforcer la fluidité du service public, notamment dans le domaine social.

M. Barbier félicite la Vice-présidente, le service informatique et les 170 agents qui ont participé lors des ateliers à la rédaction de cette charte.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 F 13 7

Rapporteur : Mme Aurélie Vernay

Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à l'aménagement numérique

Présentation du rapport par Mme Vernay.

Interventions :

Mme Gerbier souligne le caractère complet et instructif de ce rapport. Elle rappelle que le projet THD a été lancé dès 2011 quand le Département s'est saisi de la compétence en matière de réseaux de communication électronique. Elle salue les agents et les 2 Vice-présidents engagés successivement dans ce projet. Elle évoque les aléas et les retards rencontrés par le développement du réseau THD, les difficultés avec le délégataire et les problèmes posés par la sous-traitance des opérateurs commerciaux. Elle estime que la résilience du réseau est un point central face aux dégradations et aux aléas climatiques. La phase de pleine commercialisation doit désormais progresser avec l'optimisation des usages de ce RIP dont l'investissement représente un-demi-milliard, sur lequel le Département va abonder de 5 M€ ou plus. Elle espère que les contentieux avec le délégataire n'auront pas de conséquences sur les subventions de l'Etat. Elle évoque les nouvelles perspectives et enjeux pour le futur : la connexion des logements isolés non raccordés, la fin du cuivre, l'extinction du réseau wifi radio THD et la déclinaison de la stratégie d'aménagement numérique pour valoriser ce projet et ses investissements.

M. Barbier précise qu'entre 2011 et 2015 le déploiement avait été confié à Territoires 38 mais que rien n'avait été amorcé, d'où la décision en 2015 de réinternaliser les compétences. Il rappelle que le Département, dans le cadre de cette DSP, comme dans toutes les autres est intraitable et qu'il défend les intérêts publics de la Collectivité.

M. Badouard rappelle la participation du Département à hauteur de 70 millions sur les 525 millions investis ainsi que l'importance du déploiement du réseau de fibre optique sur le territoire isérois, le numérique étant un outil incontournable pour le quotidien de tous les Isérois. Il note la réussite du déploiement du RIP, qui a permis une couverture quasi intégrale en Isère, tout en assurant la sécurisation des réseaux publics notamment celui du SDIS. Le groupe IES partage le principe de péréquation tarifaire qui garantit un coût unique à la prise quelle que soit la situation géographique de l'usager. Il observe cependant certaines limites et la nécessité pour le Département de reprendre le contrôle de la DSP. Il reprend les recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes et demande la mise en place d'une étude sur la mesure et l'évaluation de l'impact réel de la fibre optique en matière d'équipement, d'usage, d'accès au service public et de lien social.

M. Barbier revient sur l'attractivité du territoire et le numérique et s'interroge sur la pertinence de mener une telle étude, l'attractivité économique étant déjà une réalité pour les entreprises.

M. Michallet se rappelle de la reprise du dossier en 2015 et de la posture politique du PS qui avait voté contre l'attribution des marchés. Il rappelle que les choix technologiques et de structurations opérés en 2015 étaient particuliers et se félicite de l'appréciation faite par le rapport de la CRC. Il précise que le réseau structurant est enterré à 100 % et note l'importance des choix politiques effectués pour l'intérêt du territoire.

M. Barbier observe que le programme d'installation terminé, débute dorénavant l'utilisation du réseau.

Mme Vernay ajoute que le Département reste vigilant concernant la fin du cuivre et qu'un travail est mené à ce sujet avec la société. Le Département sera également attentif à ce qu'il n'y ait pas de fracture numérique

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 C 13 8

Rapporteur : Mme Aurélie Vernay

Actualisation du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)

Présentation par Mme Vernay d'une vidéo relative à la solution Alpik.

Présentation par Mme Martin-Grand d'une vidéo concernant le raccordement de la médiathèque « La Passerelle » de la Tour-du-Pin au réseau THD du département.

Présentation par Mme Gérin d'une vidéo relative à l'utilisation de la fibre au centre de coordination opérationnel des pompiers de l'Isère.

Présentation du rapport par Mme Vernay.

Interventions :

M. Barbier note que le schéma s'inscrit dans une démarche à long terme.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 B 20 9

Rapporteur : M. Vincent Chriqui

Un arbre, un habitant en Isère - Adaptation du règlement d'intervention de l'axe « cadre de vie »

Présentation du rapport par M. Chriqui.

Interventions :

M. Tchétché s'interroge sur l'ambition globale du dispositif. Citant différentes sources, il souligne la nécessité de réduire les îlots de chaleur et les inégalités sociales liées au changement climatique. Il souhaiterait que le Département soutienne davantage les collectivités qui peinent à trouver des financements. Les projets dans les territoires urbains doivent être encouragés.

M. Chriqui souligne la relation entretenue avec les Communes et Intercommunalités qui apprécient la simplicité du dispositif et son calibrage adapté aux défis environnementaux. Il encourage les maires à solliciter le Département.

Mme Martin-Grand invite le conseiller départemental à venir à la conférence territoriale de la CTG grenobloise qui témoigne de l'essaimage du dispositif auprès des Collectivités. Elle rappelle également l'existence du projet de coopération mené au Sénégal.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (5) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux, M. Pierre-Didier Tchétché

Pour (53) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 A 01 10

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Orientations de la tarification 2026 des établissements et services de l'enfance et de la famille

Présentation du rapport par Mme Sandrine Martin-Grand.

Interventions :

Mme Couvent considère que la protection de l'enfance tout comme le grand âge nécessitent l'adoption d'une loi au niveau national afin de permettre notamment une réforme du mode de financement et de l'ensemble du secteur. Elle rappelle les difficultés rencontrées par les établissements et la crise d'attractivité des métiers liés à la protection de l'enfance. Elle considère que les taux sont insuffisants face aux besoins des structures.

Mme Germain souligne qu'il est difficile d'évaluer le bon taux pour les établissements et estime qu'il doit à minima correspondre à l'inflation. Son groupe s'abstiendra sur ce rapport. Elle fait confiance au dialogue de gestion avec les structures pour ajuster les besoins de financement alors que leur situation est complexe actuellement. Elle souligne la nécessité d'une refonte en profondeur du secteur et évoque la motion des assises des Départements de France sur le sujet qui appelle l'Etat à se tenir aux côtés des Départements et à prendre en compte leurs difficultés de financement.

M. Barbier indique que l'inflation entre juin 2024 et juin 2025 est de 1 %. Il estime que pouvoir voter un taux en augmentation est une chance.

Mme Martin-Grand rappelle que le sujet est régulièrement abordé au sein des conseils d'administration des établissements. La question des salaires n'est pas la seule problématique. La plus grande difficulté est le désengagement de l'Etat par rapport à la problématique des soins. Elle estime que le 1 % est équilibré notamment au regard des discussions qui se poursuivent pour chaque structure en dialogue de gestion.

M. Barbier fait valoir que les structures ont conscience des difficultés. Une optimisation est à rechercher.

Le Président fait procéder au vote :

Contre (5) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux, M. Pierre-Didier Tchétché

Abstentions (11) : M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à la majorité

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 A 05 11

Rapporteur : Mme Delphine Hartmann

Orientations de la tarification 2026 des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées

Présentation du rapport par Mme Hartmann.

Interventions :

M. Barbier indique qu'un amendement a été déposé par le groupe IES proposant une réévaluation pour les SAD relevant de la BAD et la fixation d'un taux directeur à 2 % pour les établissements PA/PH.

Présentation de l'amendement par Mme Questiaux.

Le Président fait procéder au vote de l'amendement

Pour (5) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux, M. Pierre-Didier Tchétché

Abstentions (11) : M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Contre (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté

Le Président fait procéder au vote du rapport :

Contre (5) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux, M. Pierre-Didier Tchétché

Abstentions (11) : M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à la majorité

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 C 39 12

Rapporteur : M. Julien Polat

Vœu pour la sauvegarde de l'activité économique et de l'emploi dans les territoires

Présentation du vœu par M. Polat.

Interventions :

M. Cucarollo indique que le groupe IES partage la plupart des constats du vœu. Il s'interroge toutefois sur un éventuel changement de vision politique.

M. Barbier indique qu'il ne s'agit pas d'ouvrir de débat mais de proposer une explication de vote.

M. Cucarollo revient sur le contexte politique national global.

M. Barbier souhaite que la discussion soit recentrée sur le contenu du vœu.

Mme Germain fait part du soutien du groupe UGES aux salariés en lutte pour sauver leurs emplois à l'usine de Teisseire, aux aciéries de Bonpertuis, à Ferropem et à Vencorex, et s'associe à ce vœu.

M. Barbier conclut qu'il existe une unanimité sur le fond mais une opposition sur les modalités. Il souligne les divergences politiques et philosophiques notamment en matière de taxation.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 A 02 13

Rapporteur : Mme Éléonore Kazazian-Balestas

Vœu pour la défense de la mission Solidarité des Conseils départementaux

Présentation du vœu par Mme Kazazian-Balestas.

Interventions :

M. Polat indique qu'une partie de ce qui est indiqué dans ce vœu rejoint des préoccupations de la Majorité départementale. Toutefois, cette dernière ne peut soutenir le vœu du groupe UGES étant donné le contexte national.

Le Président fait procéder au vote :

Pour (16) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini.

Contre (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est rejetée à la majorité

--

DOSSIER N°2025 DOB 2026 F 34 14

Rapporteur : M. Cucarollo

Vœu pour la préservation de l'autonomie financière des Départements et la défense des services publics essentiels

Présentation du vœu par M. Cucarollo.

Interventions :

M. Polat considère que le pays est asphyxié sous le poids de la dépense publique et de la fiscalité. Les propositions faites par ce vœu ne feraient qu'aggraver cette situation. La Majorité n'en partage pas la philosophie.

Le Président fait procéder au vote :

Pour (16) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini.

Contre (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est rejetée à la majorité

QUESTIONS ORALES

Le Président rappelle les dispositions du règlement intérieur relatives aux questions orales.

Question orale de Mme Mireille Blanc-Voutier relative au bilan de la politique santé du Département

Présentation par Mme Blanc-Voutier de la question relative au bilan de la politique santé du Département.

Mme Pourtier rappelle la politique volontariste menée par le Département. Elle salue l'action de l'ex-ministre de la Santé et la création du label santé dont la mise en œuvre sera facilitée au niveau départemental. Elle souligne le nombre de bourses d'études attribuées pour les médecins, les dentistes et les infirmiers ainsi que les aides à l'installation et les projets de maisons de santé. Elle mentionne également les espaces Isère santé.

Question orale de Mme Amandine Germain relative à l'avenir du Petit train touristique de La Mure

Présentation par M. Bessiron de la question relative à l'avenir du Petit Train de la Mure

M. Suszylo indique que le Département accompagne le territoire dans la transition d'une économie historiquement industrielle à une économie touristique. Il remercie les partenaires institutionnels du Département. Le Département est pleinement engagé dans le projet. M. Suszylo insiste sur le fait que la Matheysine doit être soutenue au même titre que tous les territoires de l'Isère. Il rappelle que le contrat avait été approuvé à l'unanimité en 2017 et que les investissements sont réalisés sur la totalité de la durée du contrat. Il constate que pour le moment, il n'y a pas eu d'année d'exploitation normale. Le train est un élément touristique majeur. Le délégataire sera jugé dans la durée du contrat.

Question orale de M. Christophe Revil relative à l'accompagnement des Communes par le Département pour les travaux de voirie

Présentation par M. Revil de la question relative à l'accompagnement des Communes par le Département pour les travaux de voirie.

M. Perazio indique que la priorité du Département est d'assurer la sécurité sur les routes départementales. Il rappelle les montants d'investissements annuels pour assurer la sécurisation du réseau ainsi que la conservation du patrimoine. L'objectif est que tous les Isérois bénéficient du même droit à la mobilité. Il exprime ses regrets par rapport à la gestion des routes au sein de la Métropole et évoque le montant de la dotation annuelle versée à cette dernière par le Département suite au transfert de compétence. Le Département ne peut pas intervenir si la loi ne l'y autorise pas.

Le temps imparti aux questions orales étant réglementairement écoulé (30 min), le Président propose à M. Badouard et à Mme Couvent de reporter leurs questions portant respectivement sur le soutien aux victimes de l'effondrement de la carrière de La Rivière et la protection de l'enfance.

La séance se termine à 13h35.



M. Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil départemental



M. Julien Polat
Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2025 a été arrêté lors de la séance du 4 décembre 2025.

Abstentions (11) : M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini

Pour (47) : M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, M. Gérard Dézempte, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Anne Gérin, M. Franck Gonnord, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Catherine Simon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, Mme Aurélie Vernay

Le procès-verbal est arrêté à la l'unanimité.